

## Ouverture du CR

### 1. Ordre du jour accepté avec deux propositions d'ajout :

- parler du bureau suite à l'appel lancé,
- apéritif prévu en fin de séance.

**Bureau du CR** : Si personne ne se présente rapidement pour compléter l'équipe, le prochain CR est suspendu. La disparition du CR provoquerait un changement important dans le fonctionnement de la SPG. Le CR est inscrit dans les statuts. Seule une AG peut les modifier.

Le travail du bureau implique un certain suivi des dossiers, la présence d'un membre du bureau à la séance du comité précédant le CR, une séance "bureau" avant chaque CR ainsi que la rédaction des PV des CR. Il y a possibilité de décharges syndicales occasionnelles.

Carola Vincent Gatti annonce qu'elle quittera le bureau à la fin juin 07.

*Propositions :*

- profiter du nouveau fonctionnement de l'EP pour mettre en place de réels délégués d'écoles
- prendre le temps (un CR ?) d'une réelle réflexion sur le sujet (délégués militants ou simple représentant, compétences et ressources des personnes, fonctionnement ouvert, etc.)

### 2. Adoption du PV du 14 novembre 2006

### 3. Admissions et démissions : 14 admissions, 20 démissions.

### 4. Infos du Comité (Olivier Baud commente les documents distribués à l'entrée)

Nouveau règlement (C 1 10.21) : soit il tient compte des propositions SPG, et la collaboration se poursuit, soit il s'inspire des propositions de la droite, à l'encontre de nos conceptions, et la SPG entrera dans l'opposition. Il n'y a pas de négociations avec Arle, des rencontres ont lieu et c'est Charles Beer qui tranchera.

*Discussion*

- Pourquoi la SPG doit-elle absolument cautionner un nouveau règlement ?
- Concertation, caution ... des termes à préciser, jusqu'où sommes-nous prêts à aller ?
- La SPG s'est clairement opposée aux moyennes, elle devrait refuser d'entrer en discussion sur ce sujet précis.

*Précisions du comité :*

- La SPG est engagée dans une concertation, mandat accepté lors d'une AG.
- Répondre à la consultation n'a pas valeur d'engagement.
- Pressé par la date butoir du 15 décembre pour répondre à la consultation (le nv règlement devait être adopté par le Conseil d'Etat le 24 janvier, date depuis lors repoussée !), le comité a organisé rapidement une séance de travail "ouverte à tous" le 4.12.06. Ce sont les propositions dont on parle aujourd'hui (version du 14 déc. 2006 disponible sur le site de la SPG <http://spg.geneva-link.ch>).
- Le comité a l'impression que Charles Beer est prêt à faire trop de concessions à l'ARLE. Peu de chance donc, si cela se vérifie, que la SPG cautionne ce règlement. Quelle instance faut-il consulter ?

Décision : Vote du CR (OUI à une majorité évidente) : une AG extraordinaire sera convoquée dès que le règlement définitif, approuvé par le Conseil d'Etat, sera connu.

Réévaluation de fonction : Actuellement, la négociation porte surtout sur les indemnités (pas comprises dans le calcul de la retraite). Avec le rappel CIA et l'indemnité maîtrise de classe intégrée au salaire, notre bulletin de traitement, dans un premier temps, ne pèsera pas forcément beaucoup plus lourd.

Fonctionnement de l'EP, mandat complémentaire : La proposition de M. Wittwer vient d'arriver, et une fois de plus la SPG doit se prononcer dans des délais impossibles. Il y a grogne dans la salle.

./.

Décision : écrire à M. Wittwer pour réaffirmer que des délais pareils ne sont pas dignes d'une réelle concertation.

Précision : concernant le protocole d'accord du nouveau fonctionnement de l'EP, c'est le document signé le 16 novembre qui fait foi. Le document confidentiel envoyé aux délégués avant le CR du 14 novembre est caduc.

- 5. Nouveau fonctionnement de l'EP** : questions et précisions, suite du débat du 15 janvier.  
*Direction d'école en duo, position SPG* : que cela ne soit pas imposé ni rigide, être deux doit être possible, mais avoir deux fonctions dans le même établissement peut paraître difficile, d'où la nécessité d'une certaine souplesse et de prendre en compte les vœux des collègues et des équipes ; défendre la possibilité de garder des heures d'enseignement. Il faut s'inspirer de ce qui existe dans d'autres professions ou dans le spécialisé. (Ass. l'AFIDES)

Mais surtout de nombreuses *questions* encore sans (véritable) réponse !

*Qui va choisir les directeurs-trices ?* L'équipe ? La DG ? Les inspecteurs actuels ne devraient pas être nommés dans leur circonscription. Position SPG : a demandé à être associée aux procédures d'engagements des directeurs-trices d'école. Accord de principe donné par Beer mais aucune modalité arrêtée.

*Quels sont les postes qui formeront "l'équipe de direction" ?* Secrétaire, enseignant-e relais, etc. ?

*Le taux d'encadrement restera-t-il vraiment le même ? ...*

*Rôle et place des directeurs-trices dans les conseils d'établissement ?...*

*Quelle relation avec la direction de l'enseignement obligatoire ?...*

*Que deviendront les inspecteurs du spécialisé ?...*

*Compte tenu de la suppression de leur poste, les inspecteurs-trices auront-ils la priorité ?...*

Quelques alertes :

- Attention à ce que les projets d'école restent essentiels, il faut une cohérence entre le projet, l'équipe et la direction d'école.
- Il faut réfléchir en terme de qualité pour les enfants et pour l'enseignement.
- Eviter l'amalgame entre le REP et les futurs directeurs-trices d'établissement.
- Ne pas confondre directeur-trice et inspecteur-trice.
- La question de l'enseignement spécialisé n'apparaît pas clairement.
- Il y a une forte opposition de l'Union qui craint que les postes créés au primaire le soient au détriment du post-obligatoire.

- 6. SIGNA** : reporté au CR du 22.2.2007

- 7. Echos des commissions** : Forum sur la profession "Histoire et avenir de l'enseignement généraliste" (DEP, SSED, SPG, ADELME) le 21 février prochain La SPG cherche 2 à 3 personnes prêtes à animer un atelier. Réunion de préparation : le 5 février au matin.

- 8. Echos du terrain** : Craintes exprimées suite au nouveau fonctionnement des MS aux Tattes, il est précisé que l'école des Tattes à son propre fonctionnement qui ne sera pas généralisé.

**9. Divers** :

- Faire une banque de données gérée par la SPG pour informer et favoriser les changements d'école qui sont actuellement très difficiles. Rép. : qui se charge de gérer cette banque ?
- Comment la SPG peut-elle faire pour que les enseignants retraités n'aient plus accès à "Petit Bazar" ? Réponse : no comment.
- Le comité réfléchit à l'organisation d'un forum SPG en mars ou avril afin de réfléchir autour des nombreux dossiers actuels et dégager des tendances pour l'avenir, quelle évolution de notre « projet politique et pédagogique » ?

---

*Prise de notes* : Manuela Baud

*Rédaction* : Anne Furer